

ACADEMIE FRANÇAISE.

(Suite.)

Messieurs,

Cette thèse posée, il la démontre avec la plus impartiale fermeté. Il ne plaide pas, il juge. Toujours clair, équilibré, modéré, il est souvent éloquent, prophétique même. Des particularités neuves, choisies avec goût, vérifiées avec soin, soutiennent et varient l'intérêt du récit. Mais ce qu'on apprend surtout à goûter, à aimer dans ce livre, c'est l'homme qui l'a écrit, c'est la conscience qui ne fléchit jamais devant la force, qui ne subit aucun des emportements de la victoire ni du mal. Il n'est ni digne d'aucun des dégoûts de la victoire, ni d'aucun des avertissements de la défaite. Il n'est ni digne d'aucun des dégoûts de la victoire, ni d'aucun des avertissements de la défaite. Il n'est ni digne d'aucun des dégoûts de la victoire, ni d'aucun des avertissements de la défaite.

Même quand son indignation grande, sa parole est sobre et contenue. Il n'a rien écrit à ces temps néfastes plus que l'homme que nous voyons. A aucun titre la postérité ne devra le ranger parmi ces adulateurs posthumes du mal, qui ont entrepris, comme dit Tacite, d'abroger la conscience du genre humain, et qui, pour mieux aborder leurs clients dans le passé n'hésitent pas à pervertir l'âme de leurs contemporains. La postérité n'aura qu'à ratifier le jugement porté sur le livre de M. Droz par un de ses meilleurs amis, qui siège parmi vous et qui me disait : "C'est l'histoire de la révolution française, écrite par un honnête homme à l'usage des honnêtes gens."

Je laisse de côté les causes premières de la révolution, car il me faudrait remonter plus encore qu'il ne l'a fait : montrer ce double courant de la renaissance du paganisme et de la réforme venant se confondre dans un même lit, pour saper les fondements du vieil édifice catholique ; signaler l'effort constant et vigoureux de la royauté française pour tout niveler autour d'elle, et frayer la voie à l'égalité moderne ; dénoncer ces princes avilissants qui, en France et hors de France, creusaient eux-mêmes l'abîme où ils devaient enlever après y avoir jeté tout ce qui leur résistait dans l'Église et dans l'État, ajouter enfin mille indices prophétiques à ce relâchement coupable du haut clergé à cette ignominieuse frivolité de la noblesse, à cette corruption sentimentale des lettres et de leur public, que l'on s'accorde à donner comme les motifs directs de la révolution. Tout le monde est d'accord pour la regarder comme la conséquence et comme le déclin de la faute de l'ancienne société, dont les souverains de nom ou de fait avaient graduellement extirpé le principe chrétien qui lui servait à la fois de base et de ciment. Ceux qui haïssent la révolution et ceux qui la condamnent, la font également dériver de la guerre faite par la royauté absolue et la philosophie moderne à l'ancienne société, telle que l'avait constituée l'union du sacerdoce et de l'empire. C'est l'opinion vulgaire, et c'est la bonne. Aucun homme sérieux ne daignera compter désormais avec ces systèmes nouveaux qui prétendent tirer de la démocratie du catholicisme, et faire de la révolution un commentaire de l'Évangile.

il était encore si facile de diriger la révolution en la tempérant. Dans le mal révolutionnaire, plus encore que tout autre maladie sociale, ce sont les premiers symptômes du mal qu'il importe surtout de reconnaître et de combattre. L'enseignement profitable est là, et il n'est pas ailleurs. Personne ici n'a besoin de se préoccuper contre les entraînements qui ont produit les forfaits de la Convention. Les crimes de 1793 peuvent remuiter ; nous en serons peut-être les victimes, jamais les complices. Mais qui d'entre nous n'a dû un jour retrouver, juger, réprimer en lui-même ou chez autrui les passions et les égarements qui ont conduit la Constituante aux abîmes ? Ne croyez vous pas, du reste, Messieurs, que la triste expérience qui manquait aux hommes de 1789, et que nous avons si douloureusement acquise, sans être pour cela beaucoup plus sages, me rende insensible à tout ce qui agite les âmes honnêtes et généreuses à cette époque mémorable. Qui ne conçoit et qui n'admire cet immense enthousiasme du bien public ? Qui ne dit, ressentir le légitime espoir de régénérer la France, de rajuster son antique génie, de détruire à jamais des abus intolérables ? Qui ne comprend tout ce qu'avait de légitime et de nécessaire cet avènement de la bourgeoisie, préparé et justifié par tout le passé de la France ? N'écoupons pas les éternels magnanimes de ces amis de justice et de la sainte liberté, dit M. Droz si noblement interprété les souffrances et les vœux. Mais soyons implacables pour ceux qui firent de leur orgueil et de leur vanité la loi suprême ; pour ceux qui tentèrent de substituer les aberrations de l'esprit humain au délire aux lois de la Providence ; pour ceux qui indisposèrent dès lors les esprits sages contre le gouvernement, parfois si glorieux et si utile, des assemblées politiques, en exagérant tous ses dangers. Et de ces dangers, quel est, sans contredit, le plus grand ? C'est d'affaiblir le sentiment de la responsabilité, en le partageant. On se sent à la fois puissant comme un souverain et obscur comme un ouvrier. On s'arrange en même temps le droit de tout faire ou de tout défaire, et le droit de se perdre dans la foule après la catastrophe.

Tout semblait se réunir alors pour justifier l'ardeur des uns, la confiance des autres, l'autorité de tous. On avait tout pour soi. D'abord le roi ; celui de tous les rois qui, selon Mirabeau, n'a le moins mérité ses malheurs personnels ; un roi comme on n'en avait pas vu le trône depuis saint Louis ; jeune, d'une vie irréprochable, nullement dépourvu de talents, passionné pour le bonheur public, qui répondait aux cris de : *Vive le Roi !* par le cri de : *Vive mon Peuple !* un roi dont les défauts même, et le plus grand de tous, sa faiblesse, ne provenaient que de sa crainte excessive de blesser l'opinion.

Ensuite l'accord unanime des honnêtes gens contre les abus de l'ancien régime. Les cahiers de tous les ordres étaient à peu près identiques sur ce point. Pas une réforme utile qui n'y soit prévue et exigée. C'était le vœu, le cri, l'irrésistible volonté de la France entière. Tout le monde y était ou résolu ou résigné, sauf quelques courtesans sans force ou quelques magistrats sans influence. Là dessus Mury, Cazalès et Bouillé étaient du même avis que Lafayette et Mirabeau. Ces inégalités factices qui froissaient l'honneur propre le plus légitime et la plus modeste ambition ; ces dédains piteux fondés sur des usages tyranniques ; cette cascade de débris qui tombait de rang en rang, selon la juste expression de M. Droz, et ne s'arrêtait pas au Tiers-État, tout cela était condamné et devait disparaître sans retour.

ans en 1844, qui nous a donné trente-quatre ans d'une liberté, d'une prospérité, d'une sécurité sans pareilles dans notre histoire, et que la France n'a appréciée qu'après l'avoir perdue.

S'il ne fut pas donné à la France de conquérir dès lors une liberté durable et pure, si elle fut condamnée à remplacer les abus et les injustices de l'ancien régime par tant de mécomptes et tant de crimes, à qui faut-il imputer cet irréparable malheur ? Disons-le hardiment, avec M. Droz ; à l'Assemblée constituante. Tenons compte, comme lui, des bonnes intentions à l'égard de ses membres, mais ne nous laissons pas abuser par son aveuglement et son orgueil.

C'est elle qui déclara le cours naturel des aspirations publiques ; c'est elle qui changea le sens des choses et des mots. Jusqu'alors on avait donné le nom de Révolution à ces crises toujours redoutables, mais quelquefois salutaires et légitimes, qui ravivent l'existence des peuples, comme celle de 1688 en Angleterre ; comme celle qui avait rendu au Portugal asservi par l'Espagne sa nationalité glorieuse, comme celle qui venait d'arrêter la Belgique pour ses vieilles libertés contre les innovations tyranniques de Joseph II ; comme celle encore qui allait jeter une heure d'espérance et de vie sur la noble Pologne, déjà mutilée par ses spoliateurs. Jusqu'alors on avait eu que la constitution d'une nation, comme celle de l'homme, était son tempérament naturel, fortifié, amélioré par l'éducation, le travail et l'expérience. C'est l'Assemblée de 1789 qui fit du mot de révolution le synonyme de la destruction méthodique, de la guerre permanente contre tout ordre et contre toute autorité ; c'est elle qui baptisa du nom de constitution ces créations artificielles de la scolastique des partis, sans racines et sans majesté, éphémères comme la passion et stériles comme l'orgueil.

Les hommes que j'accuse, parce que leur mémoire est encore debout et parce que leur esprit vit encore, se figuraient qu'on pouvait ici-bas tout changer, tout créer à volonté. L'homme n'a ni ce droit, ni cette force. Celui des disciples de M. Droz qui lui a fait le plus d'honneur, M. Nothier, disait avec raison : "La mission du génie est de conserver, quand il y vient trop tard pour créer." Il y avait alors beaucoup à conserver en France, ne fût-ce que l'honneur de son histoire et sa bonne renommée devant le monde. Chaque progrès récent de la science historique a confirmé la vérité du principe de M. de Maistre : "Ce n'est pas la liberté qui est nouvelle en Europe, c'est le despotisme." Cela était vrai de la France comme de tous les autres peuples chrétiens. On pouvait, on devait donc revendiquer la liberté comme l'imprescriptible patrimoine de la France, comme le patrimoine du peuple français par excellence. Il fallait oublier le régime de Mire de Pompadour et de son adjudicataire Voltaire, pour aller, en remontant le cours des âges, reclaimer les droits primés, mais non éteints, qu'une nation sans cesse distraite par la guerre et la cour avait laissé peu à peu confisquer par ses rois. En les adaptant aux mœurs nouvelles, aux exigences de l'unité nationale, on contrepait leur valeur. La liberté acquerrait ainsi des ancêtres ; on l'identifiait avec les gloires et les forces du passé. C'est précisément ce que ne voulait pas l'Assemblée constituante. Elle ne voulait pas la liberté à titre d'héritage ; et cependant ce titre était la plus sûre des garanties, parce que l'homme, quoiqu'on l'asse, a besoin de cette transmission pour se croire vraiment propriétaire d'un bien quelconque ; parce que l'ambition secrète de tout nouveau est de se chercher des aïeux dans le passé ; parce que chacun hérite, même malgré lui, de la pensée des siens, comme de son nom, de sa langue, de sa vie ; parce qu'en tout l'héritage est l'accord de la raison et de la nature.

L'Assemblée constituante aima mieux déclarer que le peuple français n'avait été pendant douze siècles qu'un ramas d'esclaves, au lieu de se créer un peuple neuf, un peuple fabriqué de la veille, comme une machine propre à faire l'expérience des théories et des abstractions dont elle s'était éprise. Elle traita la France en pays conquis ; elle mit à sac toutes les affections, tous les souvenirs, tous les prestige nationaux ; elle les immola tous à cet orgueil cruel qui est le propre des novateurs.

Rabaut Saint-Étienne lui avait dit : "Pour rendre le peuple heureux, il faut le rendre velet, changer ses idées, changer ses lois, changer ses mœurs, changer les hommes ; changer les choses, changer les mots ; tout détruire, oui, tout détruire, puisque tout est à recréer." L'Assemblée choisit pour président l'auteur de ce programme, et elle l'approuva servilement. Elle crut avoir tout fait lorsqu'elle eut tout détruit. "On aurait pu lui rappeler qu'il ne faut qu'une cognée et un quart d'heure pour abattre le plus beau chêne de nos forêts, et qu'il faut un siècle pour le remplacer. Mais elle ne comptait pas plus avec le temps qu'avec la nature. Elle fit la guerre à l'un et à l'autre, sous prétexte de la faire aux Français.

La durée avait été jusqu'alors la condition de toute force et de toute grandeur ; elle en fit un principe de déchéance et de mort civile.

N'ayant pas su lire dans l'histoire du monde, qui démontre que partout la démocratie a dégénéré en despotisme, elle entreprit de fonder en France la démocratie. Pour y réussir, elle dut renverser toutes les barrières qui jusque-là avaient contenu la tyrannie, soit des rois, soit des masses. Elle introduisit l'instabilité partout, dans l'État comme dans l'Église, dans la propriété comme dans la famille. Elle eut la bizarre idée de superposer une royauté héréditaire à cette démocratie souveraine, dont elle avait fait une possession mouvante. Elle créa ainsi un état politique et social qui ne s'était jamais vu dans le monde. Elle osa se condamner à combattre sous toutes les formes les deux bases de toute société ; l'autorité et l'égalité ; je dis l'égalité, qui est la condition évidente de l'activité et de la fécondité dans la vie sociale ; qui est à la fois la mère et la fille de la liberté, tandis que l'égalité ne peut se concevoir qu'avec le despotisme. Non pas certes cette égalité chrétienne, dont le vrai nom est l'équité ; mais cette égalité démocratique et sociale, qui n'est que la consécration de l'encre, la chimère de l'incapacité jalouse ; qui n'a jamais été qu'un masque et qui ne pourrait devenir une réalité que par la destruction de tout mérite, de toute vertu. Les législateurs de 1789 ont inscrit dans nos lois, hélas ! et dans nos cœurs, en dépit de la nature et du bon sens, cette vaine promesse dont la réalisation, toujours promise et toujours attendue, constitue la société à l'état permanent de mensonge et de guerre.

Faciliter au vrai mérite l'accès des carrières les plus brillantes, satisfaire toutes les ambitions légitimes, moyennant l'épreuve du travail et de la persévérance, c'est un devoir ; mais stimuler la production factice et universelle de prétentions sans limites, en renversant toutes les dignes d'ailleurs si flexibles que la tradition, l'habitude, les souvenirs de famille, les liens des médietés arides, c'était une criminelle folie. Cette folie, nous l'avons faite, et nous en portons la peine.

Il faut avoir la franchise de l'avouer, au milieu des dangers dont nous sommes assaillis ; en appelant tout à tout, on a aggravé le mal qu'on prétendait détruire ; on a éveillé les ambitions sans pouvoir les satisfaire ; on a irrité, provoqué, enflammé toutes les cupidités, et on s'est ôté le droit et la force de les éteindre ; on a tué le sentiment le plus tutélaire, le bonheur d'être à sa place, à son rang ; on a promis plus qu'aucune société ne peut tenir ; on a créé un problème insoluble et on a rendu la France entière victime d'une odieuse déception.

C'est ainsi que la tempête est devenue incessante, la révolution éternelle ; c'est ainsi que l'inégalité des fortunes est devenue le point de mire des ambitions déçues et des cupidités rejetées. En prosécrivant toutes les propriétés collectives, toutes les associations solidaires ; en déchirant tous les liens antiques entre l'homme et ses ancêtres, entre l'homme et la terre, entre l'homme et l'homme ; en détruisant les gradations bienfaisantes qui séparent et relient les diverses classes de toute nation bien organisée, la Constituante n'a plus laissé que des armées en présence, les propriétaires et les prolétaires. Ce n'est pas la Constituante qui a semé ce poison, c'est la Constituante. Elle avait peut-être le fol espoir que le flot déchaîné par elle s'arrêterait devant la distinction qui naît de la richesse, après avoir effacé toutes celles qui naissent de la gloire, des services rendus, droits acquis ; comme si la richesse et la propriété elle-même n'étaient pas, aux yeux du pauvre et du prolétaire, de tous les privilèges le plus exorbitant, et de toutes les inégalités la plus blessante.

Non, la propriété, dernière religion des sociétés abâtardies, ne résistera pas seule au hélium des niveleurs. N'a-t-on pu voir de nos jours contester jusqu'au privilège de l'intelligence, et faire un appel à l'ignorance pour sauver la révolution ? Tant il est vrai que, pour rester dans la logique, le dogme de l'égalité ne doit pas plus respecter le mérite et la fortune que la naissance.

Mais d'ailleurs l'Assemblée constituante elle-même a légué au monde un exemple fatal, et dont nous avons déjà pu apprécier les effets. Jusqu'à elle, la confiscation des biens, n'avait existé qu'à titre de pénalité ; la première elle en fit une ressource fiscale et un principe d'utilité publique. En proclamant le droit de l'État sur la propriété de l'Église, elle déposa dans nos institutions, et dans nos idées le germe du communisme. Il n'est pas un argument employé par les orateurs de la majorité contre les moines et contre les Evêques, qui n'ait été retourné de nos jours contre les capitalistes et contre les propriétaires oisifs. Ouvrez le *Monteur*, changez les noms et les dates, et vous y trouverez la première édition des doctrines qui ont le plus effrayé l'Europe contemporaine.

Je ne dis rien de ce qu'elle a fait contre la religion ; on sait assez ce que l'en doit penser. Je résume seulement qu'elle inaugura ses travaux par une déclaration pompeuse en faveur de la tolérance universelle et de la liberté des cultes ; qu'ensuite elle se transforma en concile, se mit à interpréter le droit canon

et, après avoir confisqué le patrimoine du clergé, tenta de lui confisquer sa conscience, en lui opposant un serment qui devint le prétexte de la persécution la plus sanglante que l'Église ait subie depuis Néron.

En résumé, l'Assemblée constituante ne manqua pas seulement de justice, de courage et d'humanité ; elle manqua surtout de bon sens. Elle nous a désappris à obéir. Elle nous a fait croire que l'on pouvait tout défaire et refaire en un jour. Elle a inauguré, contre le plus doux et le plus irréprochable des rois, cette série d'attentats qui devait habiter un peuple égare à toutes les injustices et à toutes les ingratitude dont nous avons été témoins. Dieu l'a châtiée surtout par la stérilité de ses œuvres. Elle prétendait fonder à jamais la liberté, et elle eut pour successeurs les tyrans les plus sanguinaires qui aient jamais déshonoré aucune nation. Elle avait pour mission de rétablir les finances, l'empire de la loi, la liberté ; et à l'égalité en France la banqueroute, l'anarchie et le despotisme, sans même ce repos dont on a fait à tort la compensation de la servitude. Elle a fait plus : elle a laissé des prétextes pour tous les abus de la force, et des précédents pour tous les excès de l'anarchie faire. Mais elle n'a rien fondé, rien ! L'ancienne société, qu'elle renversa, avait duré, malgré ses abus, mille ans ; la nôtre, celle que la Constituante a voulu créer, est déjà à bout de voie, et elle dure à peine depuis cinquante ans. Si nous vivons encore, s'il nous reste une législation civile, une organisation judiciaire, militaire, administrative, fiscale, on suit à qui nous le devons ; aux éléments d'ordre et de vie que Louis XIV et Napoléon ont déposés dans nos écoles ; Napoléon surtout, moins grand à mes yeux pour avoir vaincu à Austerlitz et à Iéna, que pour avoir livré à l'esprit révolutionnaire dont il était issu, une première bataille, et pour l'avoir gagnée.

Les chefs de l'Assemblée constituante s'étrangèrent à deux courtes capitales la constitution civile du clergé, qu'il suffit de nommer ; et la Constitution de 1791, qui a duré trois fois moins de temps qu'on n'en avait mis à la discuter. En revanche, ils posèrent les principes dont la Convention ne fit que tirer les conséquences, et dont la plus récente de nos révolutions nous a révélé la fatalité et permanente vivacité. Ils ne proscrivirent pas la propriété, mais ils l'étrangèrent jusque dans ses racines ; ils ne proclamèrent pas le culte de la raison, mais ils le pratiquèrent ; ils n'abolirent pas la royauté, mais ils la livrèrent désarmée, enchaînée, avilie, avec un sceptre de roseau et une couronne d'épines, aux bourreaux qui venaient les remplacer.

Je ne nie pas que ses adversaires et ses victimes aient commis des fautes. M. Droz les a dénoncées avec une rigoureuse justice. Au premier rang de ces fautes, il place les illusions provoquées des émigrés. En présence de la marche redoutable des révolutionnaires, disciplinés jusque dans leurs excès et heureux jusque dans leurs folies, il signale chez les royalistes ce que Mirabeau appelait si bien "l'incroyable agitation du dépit impatient ;" il gémit de voir toujours dominés par les esprits les plus étroits et les plus passionnés de leur parti ; sacrifiant toute tactique honnête et nécessaire à des rancunes piteuses, et concentrant leur haine sur l'obstacle du moment, au risque de compromettre le salut définitif.

L'impartiale sévérité de M. Droz l'oblige à démentir, en le regrettant, qu'une fraction considérable de la noblesse française a donné alors une nouvelle preuve de cette incapacité politique qui se remarque dans tout le cours de sa brillante histoire. Ajoutons qu'elle l'a su glorieusement racheter. Le jour où l'honneur de la France était réfugié sous les drapeaux, et le pays divisé à l'intérieur en deux camps, celui des victimes et celui des bourreaux, elle s'est trouvée tout entière dans le camp des victimes.

Ces fautes expliquent le succès de la révolution ; mais n'excusent pas ses crimes. Or, la seconde moitié de 1793 fut pleine de crimes et de sang. Déjà 1793 était la tout entier, car c'est en 1793 que fut proclamé l'impunité de l'assassinat politique. Pour moi, le sang innocent du jeune Bainsance, du septuagénaire Poulton de Berthier, de Flesselles, des vaincus de la Dastille, des victimes du 5 et 6 octobre me révolte encore plus que les massacres en règle de la terreur. Et pourquoi ? Parce que ces attentats, dont l'Assemblée de daignait pas s'émouvoir, venaient se mêler à ses discussions sur les droits de l'homme, aux déclamations de Robespierre contre la peine de mort, à toute cette sensibilité hypocrite qui invoquait sans cesse la vertu, à cette philanthropie maladroite, à cette indulgence pour le crime, qui elle-même le plus grand des crimes de l'humanité est le signe irrécusable de la décadence sociale.

Le jour où l'Assemblée constituante, après les massacres du 14 juillet et du 6 octobre, resta froide, divisée, incertaine, consentit à discuter avec l'émigré, et finit par s'incliner devant elle, je dis avec M. Droz que ce fut le jour de son jugement ; elle n'aurait perdu la France ou se déshonorant elle-même.

(A continuer.)